



Pour les salariés des sites du NORD

Vos contrats Frais de Santé et Prévoyance évoluent au 01/01/2024

Madame, Monsieur,

Votre employeur, **CBA MEUBLES**, a initié au printemps des discussions portant sur la protection sociale de ses salariés.

L'objectif était d'effectuer une harmonisation des garanties du groupe afin de permettre une conformité avec les obligations liées aux contrats responsables, un meilleur suivi et pilotage de ces régimes de protection sociale et ce, dans la durée.

L'objectif était également de définir en concertation avec les représentants du personnel, le meilleur rapport qualité/prix concernant les garanties de mutuelle santé et de prévoyance à destination de l'ensemble du personnel,

et de fournir une amélioration au niveau de la gestion administrative en prévoyance.

Il en résulte qu'au **1^{er} Janvier 2024** :

AXA sera l'organisme assureur des contrats de frais de santé et de prévoyance :

Votre contrat sera géré par le gestionnaire **HOWDEN by Novéocare** qui devient votre interlocuteur pour toute question relative aux remboursements de vos frais et votre indemnisation de prévoyance (invalidité, décès, incapacité de travail...).

Vos garanties Frais de santé évoluent, dans les conditions suivantes :

- Vos garanties Frais de santé s'améliorent sur le poste « implantologie / parodontologie » (cf. tableau des garanties)
- Votre cotisation évolue à la hausse sur le régime de base, mais devient inférieure à celle en vigueur actuellement lorsqu'une garantie optionnelle est souscrite.
- Le niveau de remboursement reste le même que précédemment

Vos garanties Prévoyance restent inchangées.

Nota bene : Vous recevrez prochainement, les documents d'affiliations ou de dispenses, ainsi qu'un guide santé de l'assureur avec vos garanties détaillées, et les notices d'informations.

HOWDEN ASSURANCES SAS
Société de courtage et de conseil en assurances

13, rue La Fayette, CS 70013, 75441 Paris Cedex 09 | T. 01 55 32 72 00 | SAS au capital de 603 000 € | RCS Paris 352 720 791 | N° ORIAS : 07 034 703 | www.orias.fr
Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4, place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09
La Médiation de l'Assurance | Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 | le.mediateur@mediation-assurance.org | Service réclamations : reclamations@howdengroup.com

Vos taux de cotisations au 1^{er} janvier 2024 :

Pour la Mutuelle Frais de Santé :

Base :

Structure de cotisation	Tarif actuel	Part Salarié actuelle
Isolé	40,33€	1,33€
Isolé+ Enfant	81,75€	42,75€
Famille	81,75€	42,75€

Structure de cotisation	Tarif Proposé	Part Salarié	Delta +/-
Isolé	43,26€	4,26€	2,93 €
Famille	87,62€	48,62€	5,87 €

Base + Option :

Structure de cotisation	Tarif actuel	Part Salarié actuelle
Isolé	91,65€	52,65€
Isolé+ Enfant	176,70€	137,70€
Famille	176,70€	137,70€

Structure de cotisation	Tarif Proposé	Part Salarié	Delta +/-
Isolé	54,99€	15,99€	- 36,66 €
Famille	101,91€	62,91€	- 74,79 €

Sur la base du PMSS 2023 3 666€

* La part employeur à hauteur de 39€ reste inchangée sur toutes les structures de cotisations.

Vos garanties Frais de santé au 1er janvier 2024 :

Base
Garanties y compris Ss

Base + option
Garanties y compris Ss et y compris Base

ASSIETTE

HOSPITALISATION (médicale, chirurgicale, psychiatrie et hospitalisation à domicile) - y compris maternité			
Honoraires			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	220%	420%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	BR / Acte	200%	200%
Frais de séjours			
Etablissements conventionnés	FR / Acte	100%	100%
Etablissements non conventionnés	BR / Acte	100%+70% des dépassements d'honoraires	100%+90% des dépassements d'honoraires
Prestations hospitalières			
Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée)	FR / Jour	100%	100%
Franchise hospitalière actes lourds	FR / Acte	100%	100%
Chambre particulière de jour	Euros / Jour	1,5% PMSS(soit 54,99€)	3% PMSS(soit 109,98€)
Chambre particulière en hospitalisation ambulatoire	Euros / Jour		
Frais d'accompagnement	Euros / Jour	1,5% PMSS(soit 54,99€) enfant de moins de 16 ans	3% PMSS(soit 109,98€) enfant de moins de 16 ans
⁽¹⁾ Le site ameli-direct.fr permet de vérifier si le professionnel de santé est signataire du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée			
MATERNITE - ADOPTION			
Allocation naissance / adoption ⁽¹⁾	Euros / Acte	-	-
⁽¹⁾ L'allocation naissance est versée par enfant, pour naissance ou adoption,			

SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Consultations et visites – Généralistes			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	140%	190%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	BR / Acte	120%	170%
Consultations et visites – Spécialistes			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	140%	190%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	BR / Acte	120%	170%
Actes techniques médicaux			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	140%	270%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	BR / Acte	120%	200%
Acte d'imagerie (radiologie et échographie)			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	100%	150%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	BR / Acte	100%	130%
Analyses et examens de laboratoire			
Auxiliaires médicaux			
	BR / Acte	100%	100%
Analyses et examens médicaux			
	BR / Acte	100%	100%
Médicaments			
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale	BR / Acte	100%	100%
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	Euros / An	25 l	50 l
Sevrage tabagique	Euros / An	50 l par bénéficiaire	75 l par bénéficiaire
Vaccins contre la grippe et autres vaccins prescrits	Euros / An	Crédit de 1,5% PMSS par bénéficiaire	Crédit de 1,5% PMSS par bénéficiaire
Matériel médical			
Grands et petits appareillages remboursés par la Sécurité sociale (orthèses, prothèses médicales, orthopédie et location d'appareils)	BR / Acte	100% +Crédit de 2% PMSS/année civile et par bénéficiaire	100% +Crédit de 3% PMSS/année civile et par bénéficiaire
Prothèses capillaires et mammaires externes non pris en charge par la Sécurité sociale	Euros / Acte	270 l	305 l
Transport			
Transport remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	100%	100%
<i>En secteur non conventionné, limitation des remboursements à 90% des frais réels.</i>			
⁽¹⁾ Le site ameli-direct.fr permet de vérifier si le professionnel de santé est signataire du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée			
DENTAIRE			
Soins et prothèses 100% Santé ⁽¹⁾⁽²⁾			
Soins (y compris parodontologie et détartrage remboursés par la Sécurité sociale)	FR / Acte	100%	-
Prothèses	FR / Acte	100%	-

Soins – Prothèses hors 100% Santé ⁽²⁾			
Soins – Panier reste à charge maîtrisé et Panier libre			
Consultations et soins dentaires y compris prévention	BR / Acte	100%	100%
Prothèse – Panier reste à charge maîtrisé			
Inlays-onlays remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	250% dans la limite des HLF	320% dans la limite des HLF
Innlay Core	BR / Acte	250% dans la limite des HLF	320% dans la limite des HLF
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (dents visibles)	BR / Acte	250% dans la limite des HLF	320% dans la limite des HLF
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (dents du fond)	BR / Acte	250% dans la limite des HLF	320% dans la limite des HLF
Prothèse – Panier libre			
Inlays-onlays remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	250%	320%
Innlay Core	BR / Acte	250%	320%
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (dents visibles)	BR / Acte	250%	320%
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale (dents du fond)	BR / Acte	250%	320%
Implants dentaires remboursés par la Sécurité sociale	BR / Acte	-	-
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale (y compris piliers de bridge sur dents saines / codés et ayant une base de remboursement) dans la	BR / Acte	150%	250% BR reconstituée
Autres postes			
Plafond dentaire prothèses dentaires, orthodontie et parodontologie	1 260 l par an		
Orthodontie			
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	BR / Acte	200%	400%
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	BRR / Acte	100%	200% BR reconstituée
Parodontologie et endodontie			
Parodontologie remboursée par la Sécurité sociale	BR / Acte	225%	225%
Parodontologie non remboursée par la sécurité Sociale	Euros/ acte	420l /an	420 l/an
Implantologie non remboursée par la sécurité Sociale			
Implants	Euros / Acte	600 l	600 l
dans la limite de	Euros/ An	1200 l	1200 l
Détartrage annuel complet sus et sous gingival remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	100%	100%
⁽¹⁾ Tels que définis réglementairement			
⁽²⁾ Les inlay onlay et les prothèses dentaires du panier 100% Santé et du panier Reste à charge maîtrisé seront pris en charge dans la limite des prix limites de vente au public			
AIDES AUDITIVES (Renouvellement des appareils tous les 4 ans)			
Equipeement 100% Santé ⁽¹⁾⁽²⁾			
Aide auditive pour les assurés quel que soit leur âge	FR / Acte	100% dans la limite des PLV	100% dans la limite des

⁽¹⁾ Tels que définis réglementairement

⁽²⁾ Les inlay onlay et les prothèses dentaires du panier 100% Santé et du panier Reste à charge maîtrisé seront pris en charge dans la limite des prix limites de vente au public

AIDES AUDITIVES (Renouvellement des appareils tous les 4 ans)

Equipement 100% Santé ⁽¹⁾⁽²⁾			
Aide auditive pour les assurés quel que soit leur âge	FR / Acte	100% dans la limite des PLV	100% dans la limite des PLV

Equipement hors 100% Santé			
Aide auditive pour les assurés jusqu'à leur 20 ^{ème} anniversaire	BR / Acte	100%	100%
Aide auditive pour les assurés au-delà du 20 ^{ème} anniversaire	BR / Acte	100%	20% PMSS
Consommables et accessoires (piles, embouts...) pris en charge par la Sécurité Sociale	BR / Acte	100%	100%

⁽¹⁾ Tels que définis réglementairement

⁽²⁾ Dans la limite des prix limites de vente au public

OPTIQUE (les forfaits des équipements incluent le remboursement de la Sécurité Sociale)

Equipements 100% Santé*			
Montures	FR / Acte	100% PLV	100% PLV
Verres	FR / Acte	(dont maximum 30 l)	(dont maximum 30 l)
Prestation d'appairage	FR / Acte	100% PLV	100% PLV
Supplément pour verres avec filtres	FR / Acte		
Prestation d'adaptation	FR / Acte	100% PLV	100% PLV
Autres suppléments (prisme / système antiptosis / verres iséiconiques)	FR / Acte		

Equipement hors 100% Santé* - Par adulte ou enfant			
Equipement monture + 2 verres simples	Euros / verre		
Equipement monture + 2 verres complexes	Euros / verre	Grille Optique	Grille Optique
Equipement monture + 2 verres très complexes	Euros / verre		
Prestation d'appairage	BR / Acte	100%	100%
Supplément pour verres avec filtres	BR / Acte	100%	100%
Prestation d'adaptation	BR / Acte	100%	100%
Autres suppléments (prisme / système antiptosis / verres iséiconiques)	BR / Acte	100%	100%
Autres			
Lentilles prescrites remboursées ou non par la Sécurité sociale ⁽³⁾	Euros / An	100% BR + crédit de 4% PMSS par année civile et par bénéficiaire	100% BR + crédit de 6% PMSS par année civile et par bénéficiaire
Implants intra-oculaires multifocaux suite à opération de la cataracte	Euros / An	140 l	280 l
Chirurgie réfractive non remboursée par la sécurité sociale (myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie)	Euros / Œil / An	-	Crédit de 20% PMSS

AUTRES SOINS

Médecine douce (uniquement praticiens rattachés à une fédération reconnue)

Acupuncteurs, chiropracteurs, ostéopathes, pédicures, psychomotriciens, étioopathes, psychologues, neuropsychologues, réflexologie plantaire	Euros / Acte	1% PMSS par séance, dans la limite de 3 séances par année civile et par bénéficiaire	1,5% PMSS par séance, dans la limite de 3 séances par année civile et par bénéficiaire
<i>dans la limite de</i>	<i>Euros / An</i>		
Diététicien (pour un enfant de moins de 12 ans)	Euros / Acte	1,25% PMSS	1,25% PMSS

Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale

Frais de traitement et honoraires, voyage et hébergement	Euros / An	100% BR + 8% PMSS par bénéficiaire dans la limite d'une cure par année civile	100% BR + 8% PMSS par bénéficiaire dans la limite d'une cure par année civile
--	------------	---	---

Frais d'obsèques

Allocation obsèques dans le cas d'un accident de la circulation	Euros / Acte	15% du PMSS	15% du PMSS
---	--------------	-------------	-------------

Actes de prévention

Consultation d'un psychologue conventionné au dispositif "Monpsy" et remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	-	-
Dépistage , des troubles de l'audition chez les plus de 50 ans	BR / Acte	-	-
Ostéodensitométrie remboursée ou non par la Sécurité Sociale	BR / Acte	-	-
Sport jeunes		-	-
Sport sur ordonnance (activité physique adaptée)	Euros / an	-	-
Actes de prévention (du décret du 8 juin 2006 en référence à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale)	BR / Acte	100%	-
Dépistage du cancer (colon, sein)	Euros / Acte	-	1,5% PMSS par bénéficiaire

SERVICES INCLUS

Réseau de soins	-	Non	Non
Téléconsultation médicale	-	Incluse	Incluse
Garantie assistance	-	Incluse	Incluse

Exemple de remboursement :

Base

POUR LES GARANTIES EXPRIMEES EN COMPLEMENT					Base Nord actuelles			Base Nord au 01 Janvier 2024			Différence dans les RAC
					PMSS	3 666,00 €	0%	0,00 €			
TYPE DE SOINS	Prix moyen constaté	Base de rembt de CPAM	Montant du rembt CPAM		Garanties (y compris SS)	Rbst yc SS	RAC salarié	Garanties (y compris SS)	Rbst yc SS	RAC salarié	
SOINS COURANTS EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS											
Consultation généraliste (médecin traitant) - Secteur 1 - Médecin adhérent OPTAM	26,50 €	26,50 €	17,55 €	✓ (1)	140%	25,50 €	1,00 €	140%	25,50 €	1,00 €	0,00 €
Consultation généraliste (médecin traitant) - Secteur 2 (honoraires libres) - Médecin non adhérent OPTAM	26,70 €	23,00 €	15,10 €	✓ (1)	120%	25,70 €	1,00 €	120%	25,70 €	1,00 €	0,00 €
Consultation spécialiste (exemple dermatologue) Secteur 1 - Médecin adhérent OPTAM	40,80 €	31,50 €	21,05 €	✓ (1)	140%	39,80 €	1,00 €	140%	39,80 €	1,00 €	0,00 €
Consultation spécialiste (exemple dermatologue) Secteur 2 (honoraires libres) - Médecin non adhérent OPTAM	80,00 €	23,00 €	15,10 €	✓ (1)	120%	27,60 €	52,40 €	120%	27,60 €	52,40 €	0,00 €
Consultation Cardiologue sur avis du médecin traitant (suivi régulier) - Secteur 2 - Médecin adhérent OPTAM	90,00 €	52,50 €	35,75 €	✓ (1)	140%	73,50 €	16,50 €	140%	73,50 €	16,50 €	0,00 €
Consultation Cardiologue sur avis du médecin traitant (suivi régulier) - Secteur 2 - Médecin non adhérent OPTAM	120,00 €	47,73 €	32,41 €	✓ (1)	120%	57,28 €	62,72 €	120%	57,28 €	62,72 €	0,00 €
SOINS COURANTS AUTRES											
ENDOSCOPIE DU TUBE DIGESTIF (ACTE TECHNIQUE/ATM)											
Secteur 1 - Médecin adhérent OPTAM	192,00 €	96,00 €	67,20 €		140%	134,40 €	57,60 €	140%	134,40 €	57,60 €	0,00 €
Secteur 2 - Médecin non adhérent OPTAM	250,00 €	96,00 €	67,20 €		120%	115,20 €	134,80 €	120%	115,20 €	134,80 €	0,00 €
Orthopédie (paire de semelles, taille 38)	70,00 €	28,86 €	17,32 €		100% BR + 2% PMSS	102,18 €	0,00 €	100% BR + 2% PMSS	102,18 €	0,00 €	0,00 €

POUR LES GARANTIES EXPRIMEES EN COMPLEMENT

	PMSS	3 666,00 €	0%	0,00 €	Base Nord actuelles			Base Nord au 01 Janvier 2024		
ANALYSES (B200)	54,00 €	54,00 €	32,40 €		100%	53,00 €	1,00 €	100%	53,00 €	1,00 €
DENTAIRE (actes n'entrant pas dans le cadre du 100% santé)										
Couronne dentaire (SPR 50)	586,87 €	107,50 €	64,50 €		250%	268,75 €	318,12 €	250%	268,75 €	318,12 €
Inlay core	256,00 €	90,00 €	54,00 €		250%	225,00 €	31,00 €	250%	225,00 €	31,00 €
Inlay Onlay	392,00 €	100,00 €	60,00 €		250%	250,00 €	142,00 €	250%	250,00 €	142,00 €
Soins dentaires détartrage	28,92 €	28,92 €	17,35 €		100%	28,92 €	0,00 €	100%	28,92 €	0,00 €
Dévitallisation d'1 molaire	81,94 €	81,94 €	49,16 €		100%	81,94 €	0,00 €	100%	81,94 €	0,00 €
Orthodontie prise en charge (1 semestre)	745,00 €	193,50 €	193,50 €		200%	387,00 €	358,00 €	200%	387,00 €	358,00 €
Orthodontie non prise en charge (1 semestre)	1 038,11 €	193,50 €	- €		100%	193,50 €	844,61 €	100%	193,50 €	844,61 €
Prothèses dentaires non prise en charge	639,00 €	120,00 €	- €		150%	180,00 €	459,00 €	150%	180,00 €	459,00 €
Implantologie (pose de l'implant et faux moignon implantaire)	1 242,00 €	-	- €		0,00 €	0,00 €	1 242,00 €	600,00 €	600,00 €	642,00 €
OPTIQUE										
Equipement (1 monture et 2 verres) n'entrant pas dans le cadre du panier de soins 100% santé	-	-	-		-	-	-	-	-	-
2 verres simples y compris monture (Equipement le plus courant)	416,80 €	0,15 €	0,09 €		240,00 €	240,00 €	176,80 €	240 €	240,00 €	176,80 €
2 verres complexes y compris monture (Equipement le plus courant)	687,72 €	0,15 €	0,09 €		280,00 €	280,00 €	407,72 €	280 €	280,00 €	407,72 €
2 verres très complexes y compris monture (Equipement le plus courant)	716,00 €	0,15 €	0,09 €		280,00 €	280,00 €	436,00 €	280 €	280,00 €	436,00 €
Lentilles remboursées ou non SS	200,00 €	39,48 €	23,69 €		4% PMSS + 100%BR	186,12 €	13,88 €	4% PMSS + 100%BR	186,12 €	13,88 €
Chirurgie correctrice de l'œil / œil	1 136,00 €	-	-		0,00 €	0,00 €	1 136,00 €	0,00 €	0,00 €	1 136,00 €

Base + Option

POUR LES GARANTIES EXPRIMEES EN COMPLEMENT

PMSS	3 666,00 €	0%	0,00 €
------	------------	----	--------

TYPE DE SOINS	Prix moyen constaté	Base de rembt de CPAM	Montant du rembt CPAM	
SOINS COURANTS EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS				
Consultation généraliste (médecin traitant) - Secteur 1 - Médecin adhérent OPTAM	26,50 €	26,50 €	17,55 €	(1)
Consultation généraliste (médecin traitant) - Secteur 2 (honoraires libres) - Médecin non adhérent OPTAM	26,70 €	23,00 €	15,10 €	(1)
Consultation spécialiste (exemple dermatologue) Secteur 1 - Médecin adhérent OPTAM	40,80 €	31,50 €	21,05 €	(1)
Consultation spécialiste (exemple dermatologue) Secteur 2 (honoraires libres) - Médecin non adhérent OPTAM	80,00 €	23,00 €	15,10 €	(1)
Consultation Cardiologue sur avis du médecin traitant (suivi régulier) - Secteur 2 - Médecin adhérent OPTAM	90,00 €	52,50 €	35,75 €	(1)
Consultation Cardiologue sur avis du médecin traitant (suivi régulier) - Secteur 2 - Médecin non adhérent OPTAM	120,00 €	47,73 €	32,41 €	(1)
SOINS COURANTS AUTRES				
ENDOSCOPIE DU TUBE DIGESTIF (ACTE TECHNIQUE/ATM)				
Secteur 1 - Médecin adhérent OPTAM	192,00 €	96,00 €	67,20 €	
Secteur 2 - Médecin non adhérent OPTAM	250,00 €	96,00 €	67,20 €	
Orthopédie (paire de semelles, taille 38)	70,00 €	28,86 €	17,32 €	
Orthopédie (paire de semelles, taille 38)	70,00 €	28,86 €	17,32 €	

Base Nord actuelles

Garanties (y compris SS)	Rbst yc SS	RAC salarié
140%	25,50 €	1,00 €
120%	25,70 €	1,00 €
140%	39,80 €	1,00 €
120%	27,60 €	52,40 €
140%	73,50 €	16,50 €
120%	57,28 €	62,72 €
140%	134,40 €	57,60 €
120%	115,20 €	134,80 €
100% BR + 2% PMSS	102,18 €	0,00 €
225%	64,94 €	5,07 €

Garanties base+Option 1er janvier 2024

Garanties (y compris SS)	Rbst yc SS	RAC salarié	Différence dans les RAC
190%	25,50 €	1,00 €	0,00 €
170%	25,70 €	1,00 €	0,00 €
190%	39,80 €	1,00 €	0,00 €
170%	39,10 €	40,90 €	-11,50 €
190%	89,00 €	1,00 €	-15,50 €
170%	81,14 €	38,86 €	-23,87 €
270%	191,00 €	1,00 €	-56,60 €
200%	192,00 €	58,00 €	-76,80 €
100% BR + 3% PMSS	138,84 €	0,00 €	0,00 €
100% BR + 3% PMSS	138,84 €	0,00 €	-5,07 €

POUR LES GARANTIES EXPRIMEES EN COMPLEMENT

	PMSS	3 666,00 €	0%	0,00 €
ANALYSES (B200)	54,00 €	54,00 €	32,40 €	
DENTAIRE (actes n'entrant pas dans le cadre du 100% santé)				
Couronne dentaire (SPR 50)	586,87 €	107,50 €	64,50 €	
Inlay core	256,00 €	90,00 €	54,00 €	
Inlay Onlay	392,00 €	100,00 €	60,00 €	
Soins dentaires détartrage	28,92 €	28,92 €	17,35 €	
Dévitalisation d'1 molaire	81,94 €	81,94 €	49,16 €	
Orthodontie prise en charge (1 semestre)	745,00 €	193,50 €	193,50 €	
Orthodontie non prise en charge (1 semestre)	1 038,11 €	193,50 €	- €	
Prothèses dentaires non prise en charge	639,00 €	120,00 €	- €	
Implantologie (pose de l'implant et faux moignon implantaire)	1 242,00 €	-	- €	
OPTIQUE				
Equipement (1 monture et 2 verres) n'entrant pas dans le cadre du panier de soins 100% santé		-	-	
2 verres simples y compris monture (Equipement le plus courant)	416,80 €	0,15 €	0,09 €	
2 verres complexes y compris monture (Equipement le plus courant)	687,72 €	0,15 €	0,09 €	
2 verres très complexes y compris monture (Equipement le plus courant)	716,00 €	0,15 €	0,09 €	
Lentilles remboursées ou non SS	200,00 €	39,48 €	23,69 €	
Chirurgie correctrice de l'œil / œil	1 136,00 €	-	-	

Base Nord actuelles

100%	53,00 €	1,00 €
250%	268,75 €	318,12 €
250%	225,00 €	31,00 €
250%	250,00 €	142,00 €
100%	28,92 €	0,00 €
100%	81,94 €	0,00 €
200%	387,00 €	358,00 €
100%	193,50 €	844,61 €
150%	180,00 €	459,00 €
0,00 €	0,00 €	1 242,00 €
-	-	-
240,00 €	240,00 €	176,80 €
280,00 €	280,00 €	407,72 €
280,00 €	280,00 €	436,00 €
4% PMSS + 100%BR	186,12 €	13,88 €
0,00 €	0,00 €	1 136,00 €

Garanties base+Option 1er janvier 2024

100%	53,00 €	1,00 €	0,00 €
320%	344,00 €	242,87 €	-75,25 €
320%	288,00 €	0,00 €	-31,00 €
320%	320,00 €	72,00 €	-70,00 €
100%	28,92 €	0,00 €	0,00 €
100%	81,94 €	0,00 €	0,00 €
400%	774,00 €	0,00 €	-358,00 €
200%	387,00 €	651,11 €	-193,50 €
250%	300,00 €	339,00 €	-120,00 €
600,00 €	600,00 €	642,00 €	-600,00 €
-	-	-	-
338 €	338,00 €	78,80 €	-98,00 €
419 €	419,00 €	268,72 €	-139,00 €
563 €	563,00 €	153,00 €	-283,00 €
6% PMSS + 100%BR	259,44 €	0,00 €	-13,88 €
20% PMSS	733,20 €	402,80 €	-733,20 €

Pour la Prévoyance :

Cadres	Actuel		AXA		
Impact mensuel / salarié (Part salariale)	Taux	En € / mois	Taux	En € / mois	Delta
Tranche A des salaires	0,44%	16,13 €	0,55%	20,16 €	4,03 €
Tranche B des salaires	1,14%	5,71 €	2,29%	11,47 €	5,76 €
Tranche C des salaires	1,14%	0,00 €	2,29%	0,00 €	0,00 €
TOTAL		21,84 €		31,63 €	9,79 €

Calculs établis sur la base d'un salaire annuel moyen égal à : 50 000,00 €

Non Cadres	Actuel		AXA		
Impact mensuel / salarié (Part salariale)	Taux	En € / mois	Taux	En € / mois	Delta
Tranche A des salaires	0,75%	17,50 €	0,96%	22,40 €	4,90 €
Tranche B des salaires	0,75%	0,00 €	0,96%	0,00 €	0,00 €
TOTAL		17,50 €		22,40 €	4,90 €

Calculs établis sur la base d'un salaire annuel moyen égal à : 28 000,00 €

Vos garanties Prévoyance au 1er janvier 2024 :

		Cadres	Non Cadres
		Montant des garanties exprimé en % du salaire brut dans la limite des tranches A, B et C	Montant des garanties exprimé en % du salaire brut dans la limite des tranches A et B
DECES	CAPITAL DÉCÈS/PTIA TOUTES CAUSES		
	Affilié sans conjoint ou partenaire, ni enfant à charge	220%	120%
	Affilié avec conjoint ou partenaire, sans enfant à charge	330%	230%
	Affilié sans conjoint ou partenaire, avec un enfant à charge	310%	180%
	Affilié avec conjoint ou partenaire, et un enfant à charge	420%	290%
	Majoration par enfant supplémentaire à charge	90%	60%
	DECES OU INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE DE L'AFFILIE CONSECUTIF A UN ACCIDENT		
	Capital Supplémentaire	100% du capital Toutes causes	néant
	DECES DU CONJOINT SIMULTANE OU POSTERIEUR A CELUI DE L'AFFILIE (DOUBLE EFFET)		
	Conjoint ayant un enfant à charge	420%	néant
	Majoration par enfant à charge	90%	néant
	ALLOCATION D'OBSEQUES		
	De l'affilié, du conjoint, partenaire de l'affilié et d'un enfant à charge de 12 ans et plus	100% PMSS	100% PMSS
	RENTE ÉDUCATION⁽¹⁾		
	Jusqu'au 11ème anniversaire	8%	néant
	Jusqu'au 18ème anniversaire	12%	
		16%	
	Jusqu'au terme de la prestation prévue au contrat (en cas de poursuite d'études ou contrat d'apprentissage)	26 ans	
	<i>Lorsque le décès du conjoint ou partenaire de l'affilié se produit simultanément (dans les 24h qui précèdent ou suivent le décès de l'affilié) ou postérieurement à celui de l'affilié, le montant de la rente prévu ci-avant est doublé</i>		
	<i>Lorsque les enfants sont ou deviennent orphelins de leur deux parents, le montant de la rente prévu ci-avant est doublé</i>		
	RENTE D'ORPHELIN		
	En cas de décès de l'assuré ou conjoint survivant au profit des enfants âgés de moins de 26 ans	5%	neant

INCAPACITE / INVALIDITE	ARRET DE TRAVAIL		
	INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL TOTALE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE OU NON		
	Montant de la prestation en % de la 365 ^{ème} partie du salaire de base sous déduction des indemnités de la Sécurité sociale	90%	75%
	Franchise	90 jours continus	Salarié ayant plus d'un an d'ancienneté : en relais conventionnel Salarié ayant moins d'un an d'ancienneté : 60 jours continus
	INVALIDITE PERMANENTE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE OU NON		
	Invalidité permanente non consécutive à un accident du travail ou à une maladie d'origine professionnelle		
	▪ Invalidité permanente partielle 1 ^{ère} catégorie	60%	20%
	▪ Invalidité permanente totale 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} catégorie	80%	80%
	<i>rente annuelle, sous déduction des prestations versés par le régime social de base</i>		
	Invalidité permanente consécutive à un accident du travail ou à une maladie d'origine professionnelle		
	▪ Invalidité permanente partielle comprise entre 33% et 66%	80% réduit de la différence entre le taux de rente de 50% et le taux de rente SS	80% réduit de la différence entre le taux de rente de 50% et le taux de rente SS
	▪ Invalidité permanente totale supérieure ou égale à 66 %	80%	80%
	<i>Rente annuelle, sous déduction des prestations versés par le régime social de base</i>		

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche,
 Bien Cordialement.